

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale–provinciale–territoriale

Programme d'appui à l'implantation de la traçabilité

Présentation

La traçabilité « de la ferme à la table » constitue désormais une activité incontournable pour les pays industrialisés puisqu'elle permet :

- d'agir rapidement et efficacement en cas de problème de santé animale ou de salubrité des aliments;
- de tenir compte des préoccupations des consommateurs en ce qui concerne l'origine des aliments;
- de protéger l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs.

Ce programme est en vigueur depuis le 27 avril 2009 et se termine le 31 mars 2013.

Description du Programme

Le Programme d'appui à l'implantation de la traçabilité contribue au développement, à la mise en place et à la gestion du système national de traçabilité du secteur agroalimentaire. Il comporte trois volets :

- Volet 1 : Financement de la première génération d'identifiants nécessaires au moment de l'implantation d'un système de traçabilité;
- Volet 2 : Acquisition d'outils nécessaires à l'identification ou de systèmes de contention des animaux liés aux activités de traçabilité dans de nouveaux secteurs;
- Volet 3 : Acquisition et installation de systèmes, de matériel et d'équipement de collecte et de transmission électronique de données numérisées (acheminées au gestionnaire de la banque de données de traçabilité) ou acquisition de matériel ou d'équipement permettant de recevoir de façon électronique de l'information de la part d'un membre de la chaîne de traçabilité.

Objectifs généraux

- Favoriser une implantation plus rapide de la traçabilité dans de nouveaux secteurs.
- Faire en sorte que les membres du premier maillon de la chaîne alimentaire s'engagent rapidement et répondent avec diligence aux exigences d'une nouvelle réglementation en matière de traçabilité.
- Faciliter la collecte et la transmission des données par les diverses personnes intéressées dans une banque de données centrale gérée par Agri-Traçabilité Québec (ATQ), en tirant parti de l'automatisation.

Clientèle admissible

Ce programme est destiné aux membres d'un secteur au regard duquel une réglementation sur la traçabilité est entrée en vigueur, soit les entreprises agricoles et agroalimentaires, les regroupements d'entreprises agricoles ou agroalimentaires, les abattoirs, les centres de tri, les établissements de ventes aux enchères, les expositions agricoles, les récupérateurs, les stations d'évaluation génétique, les transporteurs, de même que les autres personnes ou les autres organismes qui sont rattachés à ce secteur défini comme prioritaire par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), acteurs qui sont tous tenus de déclarer de l'information relativement à la traçabilité.

Aide financière

Pour obtenir des renseignements sur les modalités de l'aide financière et sur la clientèle admissible selon les divers volets du Programme, veuillez visiter le site Internet www.mapaq.gouv.qc.ca à la section « Grands dossiers – *Cultivons l'avenir* ».

Renseignements complémentaires

Institut national de santé animale; tél. : 418 380-2100, poste 3920; courriel michel.cloutier@mapaq.gouv.qc.ca.